

Principaux résultats et conclusions: résumé

Nous résumons ci-dessous les principaux résultats de l'évaluation de l'ensemble des examens. Ces résultats permettent de déduire des recommandations à l'usage des organisateurs et organisatrices des examens dans chaque école.

- 1) Les sujets d'examen reposent sur l'ensemble des compétences-clés choisies.
- 2) Le niveau d'exigence des énoncés (niveau taxonomique) est en général trop bas. On demande ainsi rarement aux candidats de faire preuve d'activités mentales complexes dans le domaine de l'analyse, de la synthèse et de l'évaluation (C4 à C6), ce qui découle directement du point 1. La très grande dispersion des sujets empêche en général l'approfondissement du niveau d'exigence. Il conviendrait donc de thématiser moins d'objectifs détaillés et d'examiner des activités mentales plus complexes.
- 3) Dans le domaine de formation «Economie et société», la délimitation entre examen décentralisé et centralisé devrait être tracée de manière plus logique. Dans la plupart des examens, la compétence-clé 3.4 «Appliquer les techniques quantitatives de gestion et les concevoir comme instrument de gestion» présente un caractère dominant. Celle-ci fait pourtant déjà l'objet d'une évaluation approfondie dans l'examen centralisé. Afin d'établir une différence claire entre l'examen décentralisé E&S2 et l'examen centralisé E&S1, nous formulons les deux recommandations suivantes:
 - Les deux compétences-clés 3.1 «Comprendre le contexte économique mondial et identifier les interactions entre les entreprises et le monde environnant» et 3.2 «Identifier les caractéristiques et problèmes de l'Etat, de l'économie et de la société» devraient composer au moins 50% de l'examen E&S2.
 - Pour ce qui concerne les compétences-clés 3.3 «Décrire l'environnement de la gestion d'entreprise et relever des possibilités d'agir», 3.4 «Appliquer les techniques quantitatives de gestion et les concevoir comme instrument de gestion» et 3.5 «Intégrer des processus juridiques dans la vie quotidienne», il conviendrait d'accorder une priorité de premier ordre aux objectifs détaillés spécifiques à l'école, qui devraient constituer au moins 25% de l'examen.
- 4) L'évaluation objective des compétences-clés 3.1 et 3.2 est rendue difficile du fait que leur durée d'enseignement varie d'un canton à l'autre. Ainsi, dans certains d'entre eux, ces branches sont enseignées jusqu'à la fin de deuxième et dans d'autres jusqu'à la fin de la troisième année de formation. C'est la raison pour laquelle les écoles qui n'enseignent ces compétences-clés que durant deux ans les examinent à peine pour éviter de devoir les répéter au cours de la troisième année de formation.
- 5) Afin d'exploiter au mieux les synergies, 47 écoles professionnelles se sont réunies en 13 regroupements, conformément à l'art. 15, al. 4, du règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage¹. Ces regroupements sont tous conçus régionalement, même si cette tendance se manifeste de façon moins évidente en Suisse alémanique que dans les autres régions linguistiques. Il semble qu'un potentiel important soit lié à la formation de tels regroupements. En effet, ceux-ci permettent de réunir les ressources et de les utiliser de

¹ Les examens ou parties d'examens écrits spécifiques à l'école sont élaborés par l'école formatrice reconnue ou par un regroupement de telles écoles.

manière optimale, notamment lors de la mise au point commune de plans d'études spécifiques à l'école ou de l'élaboration des examens.

- 6) Il faut tout particulièrement relever les examens élaborés par les regroupements scolaires du canton de Vaud (CEP Vevey, EPC de la Broye, Payerne, CPNV Yverdon-les-Bains, EPC du Chablais, Aigle, EPC Lausanne et Nyon), l'Ecole professionnelle commerciale de Bienné et le Centre de formation professionnelle et continue bzb de Buchs. Ces examens fournissent d'excellents exemples de bonne pratique.
- 7) Pour ce qui est des compétences interdisciplinaires, on peut affirmer la chose suivante: lors des examens écrits, il n'est guère possible d'évaluer les compétences sociales et personnelles. En revanche, il serait possible d'examiner l'une ou l'autre des compétences méthodologiques à l'aide de questions pertinentes d'un niveau taxonomique élevé.
- 8) Certains examens sont encore fortement imprégnés du règlement de 1986. Cela se voit surtout dans l'utilisation de la terminologie. En effet, celle du règlement actuel ne s'est pas encore imposée dans plusieurs écoles et les «anciennes» notions, telles que géographie économique, restent encore en usage. On peut également constater que certaines écoles utilisent encore des sujets d'examen qui datent de cette époque.

Suite des opérations

Dans l'immédiat, il a été procédé à l'organisation de la présente réunion du mercredi 28 novembre 2007; celle-ci poursuit les objectifs suivants:

- présentation des objectifs, de la procédure et des résultats de l'évaluation
- illustration d'une «bonne pratique» au moyen d'un exemple
- réponses aux questions ouvertes et discussion
- appréciations fournies par écrit aux diverses écoles et traitement des questions ouvertes

A moyen terme, il conviendra de réaliser les objectifs suivants (délai de 1 à 3 ans).

- Sur la base de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, le règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage 2003 sera remanié et concrétisé par une ordonnance sur la formation professionnelle initiale. Les résultats de l'évaluation présentés aujourd'hui doivent impérativement être mis à disposition sous une forme appropriée et utilisés dans le processus de réforme.
- L'évaluation du profil E devra être poursuivie selon les critères actuels tout en tenant compte des objectifs supplémentaires suivants:
 - est-ce que les écoles ont procédé à une adaptation des examens ou à une «amélioration» des méthodes d'évaluation pour répondre aux objectifs de la nouvelle formation commerciale de base?
 - est-ce qu'on peut observer une amélioration des examens des écoles qui avaient livré des examens ne répondant pas aux exigences?

Il serait d'un grand intérêt d'évaluer également les examens des profils B et M dans le but de mettre en relief les différences de niveau et de déterminer dans quelle mesure les trois profils se distinguent l'un de l'autre.